

Atelier 8

Extension des activités parascolaires en Suisse: quelles conséquences et perspectives pour le mouvement sportif?

Atelier 8

Olivier Mutter

Directeur du Service cantonal genevois du sport

Christophe Nuetzi

Chef des disciplines J+S sport scolaire à
l'OFSPPO

Extension des activités parascolaires en Suisse: quelles conséquences et perspectives pour le mouvement sportif?

Olivier Mutter

Directeur cantonal du sport



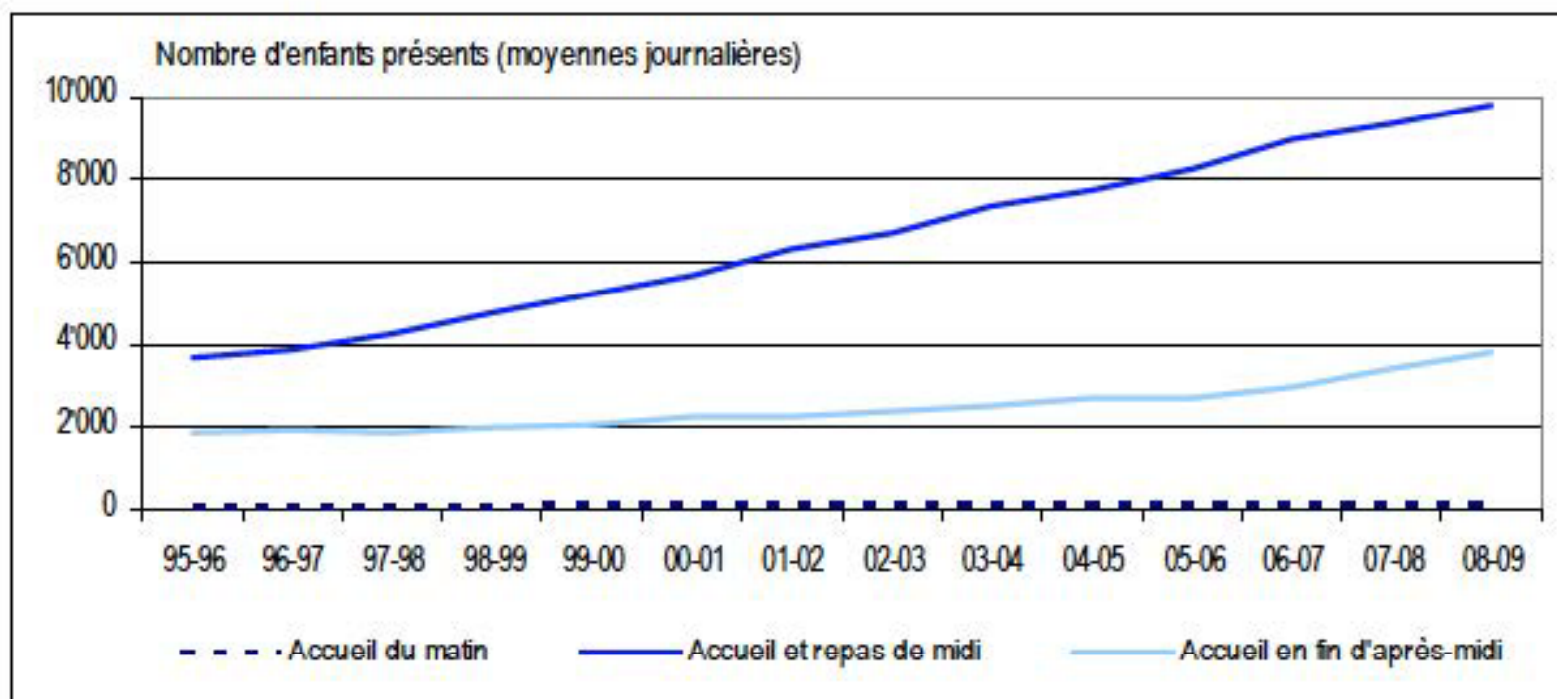
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Service cantonal du sport
Olivier Mutter

20 mars 2014

Contexte

- Augmentation de la fréquentation des activités parascolaires

Nombre d'enfants usagers de l'accueil parascolaire, 1995-2008



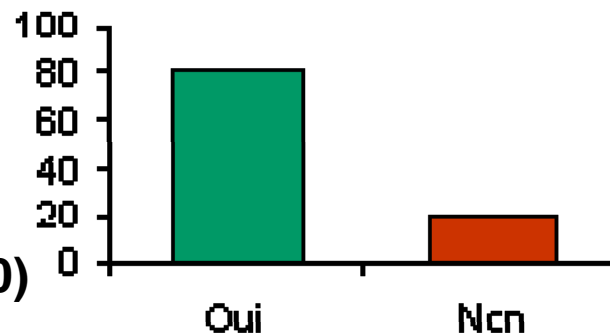
Source : Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire

Contexte

- Mise en place de nouvelles normes légales

Votation populaire

CP IN 141 accueil continu des élèves (28.11.2010)



Article unique

La constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, est modifiée comme suit :

Art. 10A Accueil à journée continue (nouveau, l'art. 10A ancien devenant l'art. 10B)

- 1 Les familles peuvent bénéficier, pour leurs enfants qui suivent leur scolarité obligatoire dans l'enseignement public, d'un accueil à journée continue, chaque jour scolaire. Les activités et prestations proposées aux enfants et aux adolescents sont différenciées. La fréquentation de l'accueil à journée continue est facultative.
- 2 L'accueil à journée continue est complémentaire au temps scolaire.
- 3 L'organisation et le financement de l'accueil à journée continue incombent selon le degré d'enseignement aux communes et à l'Etat. L'accueil à journée continue s'effectue en partenariat avec les organismes, institutions ou associations publiques ou privées soumises à l'agrément de l'Etat et des communes. L'Etat veille à la diversité et à la qualité de l'offre sur l'ensemble du territoire.
- 4 Une participation financière est demandée aux parents.

Contexte

- **Mise en place de nouvelles normes légales**

Nouvelle Constitution genevoise (1.6.2013)

Art. 204 Accueil parascolaire

1. L'Etat est responsable de l'accueil parascolaire.
2. Les enfants qui suivent leur scolarité obligatoire dans l'enseignement public bénéficient d'un accueil à journée continue, chaque jour scolaire.

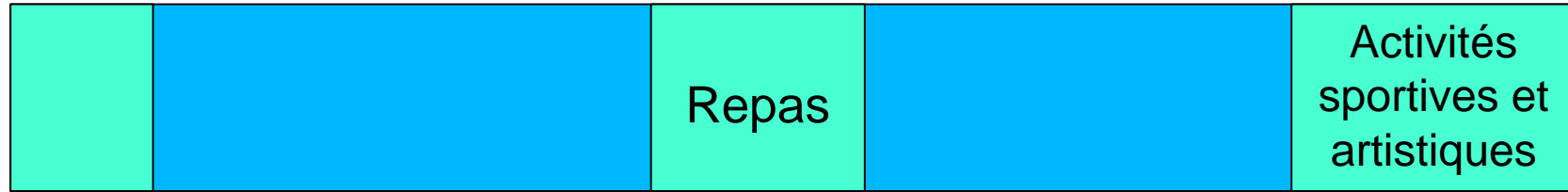
- Extension de la prise en charge des enfants dans le périmètre scolaire

Scolarité ordinaire / Parascolaire / Accueil continu

Sphère privée

Sphère privée

Sphère privée



7h-8h

8h-11h30

11h30-13h

13h30-16h

16h-18h

Sphère publique

Sphère publique

Sphère quasi publique



7h-8h

8h-11h30

11h30-13h

13h30-16h

16h-18h

Quelles conséquences pour les milieux sportifs?

Opportunités	Menaces
Une possibilité de dispenser davantage de sport aux enfants (ex. initiation au sport)	Une concurrence avec le sport associatif traditionnel en termes de public et d'infrastructures
L'accès à de nouveaux financements (hors budget sport)	Des attentes plus importantes en termes de respect des normes et de qualité d'encadrement
Des perspectives d'emploi (ex. éducateur sportif)	Un manque de formateurs ou de bénévoles

Quelles perspectives pour les milieux sportifs?

Attentes du public et des collectivités

La nécessité pour les associations de développer une stratégie en tant que prestataires de services (ex. initiation au sport, sport compétitif)

La nécessité pour les associations de donner des garanties en termes de respect des normes, de qualité d'encadrement, de transparence des activités (sphère quasi publique)

La nécessité d'investir dans la formation des encadrants, la communication, la définition d'une politique de prix

Contreparties potentielles

Soutien financier des collectivités publiques et participation financière des parents

Entrée dans la sphère quasi publique et dans des prestations de services reconnues

Ex. Sant“e”scalade



Sant“e“scalade

- 8 entraînements hebdomadaires (12-13h, 16h-17h) dans les écoles avec course à pied et diététique
- Encadrement par des enseignants et/ou des parents
- Chaque enfant reçoit le passeport Sant“e“scalade, qu’il fait tamponner à la fin de chaque entraînement
- Inscription volontaire des écoles et des enseignants
- Participation éventuelle à la Course de l’Escalade
- Projet mis en place par l’Association de la Course de l’Escalade

Modèle d’intervention d’une association dans le périmètre scolaire
Activité potentielle pour l’accueil à journée continue?

Sant“e“scalade

2006	3 projets	145 élèves
2007	16 projets	758 élèves
2008	32 projets	1003 élèves
2009	54 projets	2398 élèves
2010	61 projets	2705 élèves
2011	66 projets	3154 élèves
2012	69 projets	3269 élèves
2013	81 projets	4077 élèves

Trako

JUDO – ÉCOLE DE VIE





- Entraînement hebdomadaire de judo dans deux écoles, pendant l'horaire scolaire, près de 600 élèves
- Encadrement par des moniteurs de judo en présence de l'enseignant
- Participation à une compétition annuelle
- Projet mis en place par deux judokas de renom: Sergei Aschwanden et Olivier Schmutz

Modèle d'intervention d'une association dans le périmètre scolaire

Activité potentielle pour l'accueil à journée continue?

Une évolution programmée, des inconnues

- Mise en place d'une offre d'activités sportives et artistiques au niveau local: quels prestataires? quelle qualité de prestation? quel coût? quelle coordination?
- Formation et rémunération de l'encadrement sportif (ex. éducateurs sportifs, dimension pédagogique à renforcer) avec l'apparition de nouveaux acteurs
- Définition des priorités d'accès aux infrastructures (ex. salles de gymnastique) (accueil continu vs. sport associatif)
- Définition d'un modèle économique: qui paie quoi? Canton? Commune? Usager?
- Quel pilotage pour la mise en place d'un tel dispositif?

Conclusion

- Une évolution programmée
- Une chance pour le développement de la pratique sportive
- Une opportunité pour le renforcement de la professionnalisation du sport
- Un bouleversement social, économique et sportif (concurrence au modèle associatif traditionnel)
- Des tensions programmées avec le sport associatif traditionnel
- Des modalités de mise en oeuvre à définir
- Un pilotage à préciser

Atelier 8

Olivier Mutter

Directeur du Service cantonal genevois du sport

Christophe Nuetzi

Chef des disciplines J+S sport scolaire à
l'OFSP





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Sport BASPO



Sport scolaire J+S



Structure de l'exposé



- 1. Le sport scolaire J+S offre de nombreuses possibilités**
- 2. Les possibilités dans la formation J+S des enfants et des jeunes**
- 3. La formation des cadres J+S Sport scolaire et le Coach J+S**



1. Le sport scolaire J+S offre de nombreuses possibilités

Motifs en faveur du Sport scolaire J+S?



Gerhard Mester zum Thema dicke Kinder

- Elèves
- Enseignant(e)s
- Fédérations
- Ecoles

Sport scolaire J+S





Le sport scolaire J+S offre de nombreuses possibilités



- Aux élèves
- Aux enseignantes et enseignants
- A l'école – de la culture de l'école
- Aux clubs sportifs et à leurs moniteurs
- A la commune



2. Les possibilités dans la formation J+S des enfants et des jeunes



Jeunesse et Sport (J+S)



- Propose des **cours** et des **camps** dans plus de 70 sports et disciplines



- Par année, plus de 55'000 cours et camps sont proposés à quelque 700'000 enfants et jeunes âgés de 5 à 20 ans.
- Conditions cadres spécifiques pour l'école comme organisateur (GU 5)



3. La formation des cadres J+S Sport scolaire et le Coach J+S



Moniteurs et experts Sport scolaire J+S



- **Moniteur sport scolaire J+S**
 - a le droit d'enseigner tout les « sport A » à l'école

- **Expert Sport scolaire J+S**
 - Forme les moniteurs

Le coach J+S



- Il représente l'organisateur auprès de l'Office cantonal J+S et auprès de l'OFSPPO.
- Il est le responsable administratif des offres J+S de son organisation.



Indemnisation



Principe: plus les participants sont nombreux, plus le montant des subventions est élevé

Cours:

- Montant de base par moniteur
J+S exigé max. **Fr. 100.-**
- Montant par heure-participant max. **Fr. 1.30**
- *Supplément pour cours J+S
du groupe d'utilisateur 5
avec enfants* 100%

Camps:

- Par jour et participant max. **Fr. 7.60**

Attention: Le montant des indemnisations peut changer!

Principes



1. Le sport scolaire J+S offre aux enfants et aux jeunes la possibilité de pratiquer, dans le cadre de l'école, des activités sportives de qualité dans **des groupes d'intérêt spécifiques.**
2. Le sport scolaire J+S consiste en la pratique d'une activité sportive spécifique axée sur **l'engagement, la régularité, la durabilité.**
3. Le sport scolaire J+S **joue un rôle** là où l'accès à une pratique sportive spécifique et régulière fait défaut.

Principes



4. Le sport scolaire J+S enrichit l'école en **tant qu'élément de sa culture.**
5. Le sport scolaire J+S soutient les activités sportives qui poussent les élèves à **développer leurs compétences personnelles et sociales.**
6. Le sport scolaire J+S permet de vivre **des expériences** inoubliables.
7. Le sport scolaire J+S est **facultatif.**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Sport BASPO



**Merci beaucoup
pour votre engagement!**